

Annexe aux instructions de course Type FFVoile 2009 2012

Nom de l'épreuve : Coupe de Lorraine 2011 - Voile Légère – Grade 5 A
Les 03 et 04 septembre 2011 Madine 3
Organisateur : Ligue Lorraine de Voile

1.2.3 Système : N° de voile LISIBLE sous peine de disqualification.

2 Emplacement du tableau d'information : devant le club

4.1 Emplacement du mât de pavillon à terre : devant le club.

4.2 Délai d'envoi du signal d'avertissement après l'affalée de l'aperçu à terre : 20 min

5.1 Programme des courses :

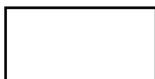
Samedi 1er signal d'avertissement 15 h

Dimanche 1er signal d'avertissement : 10 h

5.2 Heure limite pour le signal d'attention le dernier jour : 15 h si 3 manches courses

6. Définition des pavillons de classe :

Planche à Voile :
Pavillon Blanc



Dériveurs 420, 470, D5.
Pavillon Q (pavillon jaune)



Optimist et caravelle:
Pavillon Optimist Rose



Dériveurs Laser Rd, Std, 4.7, Europe :
Pavillon Laser Standard

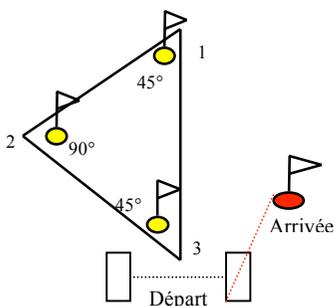


7. Définition de la zone de course : sur le rond olympique

8.1 Parcours :

Parcours 1 : Flamme numérique 1 : fond blanc point rouge

Parcours 2 : Flamme numérique 2 : fond bleu point blanc



Dériveurs sauf Optimist, Caravelle :
Parcours 1 : Départ-1-2-3-1-3-Arrivée
Parcours 2 : Départ-1-2-3-1-3-1-2-3-Arrivée

Pour Optimist et Caravelle :
Parcours 1 : Départ-1-2-3-Arrivée
Parcours 2 : Départ-1-2-3-1-3-Arrivée

Pour PAV Raceboard :
Parcours 1 : Départ-1-2-3-1-3-Arrivée
Parcours 2 : Départ-1-2-3-1-3-1-2-3-Arrivée

Pour PAV Bic293 :
Parcours 1 : Départ-1-2-3-Arrivée
Parcours 2 : Départ-1-2-3-1-3-Arrivée

9.1 Définition des marques de parcours ou de dégagement :

Marque de parcours : bouées jaunes cylindriques

9.2 Définition des marques de changement de parcours

Nouvelle marque Bouygues Télécom cylindrique (blanche).

- Autre changement les marques initiales seront utilisées.

9.3 Définition des marques de départ et d'arrivée

Départ Mât portant un pavillon orange, du bateau Comité – Mât portant pavillon orange du bateau Viseur

Arrivée Bouée cylindrique rouge et Mât portant pavillon orange du bateau Comité

11.1 Définition de la ligne de départ :

Située sous le vent de la marque de parcours sous le vent (3), matérialisée par le mât du bateau Comité de course portant pavillon orange à laisser à tribord et le mât, portant pavillon orange du bateau viseur à laisser à bâbord.

13. Définition de la ligne d'arrivée :

13.1 **Pour les dériveurs** : Est matérialisée par le coté parcours de la marque spéciale : rouge et le mât du bateau Comité de Course arborant le pavillon orange.

13.2 **Pour les planches** : Est matérialisée par le coté parcours de la marque spéciale : rouge et le mât du bateau Comité de Course arborant le pavillon orange.

15.1 **Temps limite** pour le premier bateau pour finir la course : **1 h 15**

15.2 **Temps limite** pour finir la course après l'arrivée du premier : **20 min**

16.2 **Délai de dépôt des réclamations** et reconnaissance d'infraction : **30 mn** après l'arrivée du dernier de la dernière manche du jour si plus d'une manche.

16.3 **Emplacement du local du comité de réclamation** : Salle derrière la salle des inscriptions.

17.2 **Nombre des courses à valider pour constituer une série** : 2

17.3 **Courses retirées** : Quand 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score ;
Si plus de 5 manches les 2 plus mauvais scores seront retirés

18.1 **Système de contrôle** :

Contrôle de sortie et de retour des bateaux : Un système de contrôle pourra être mis en place (par élargement au secrétariat de course). Si un tel élargement est mis en place, le pavillon "E" du code international sera envoyé sur le mat de pavillon à terre. Le non-respect de chaque élargement entraînera une pénalité de 50% du nombre des inscrits, à la course du jour la plus proche, sans instruction (modification de RCV 63.1).

Le Secrétariat, situé devant le club, sera ouvert 30 mn avant le signal d'avertissement de la première manche de la journée ou dès l'amenée de l'Aperçu. L'élargement est clos au moment de la première course de la journée.

Le délai de fermeture de la liste d'élargement au retour à terre correspond au délai de dépôt des réclamations.

Des annonces par haut parleur pourront être diffusées sur l'initiative du Comité de Réclamation

Annexe P des RICV : L'annexe P s'appliquera avec la modification suivante: **La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute réclamation après la première.**

21 **Identification des bateaux du comité de course:**

Eclair 19 – Mentor – Newmatic – Zodiac-

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Roland Dieudonné

Président du comité de réclamation : Jean-Pierre Chapeau